

**Compte Rendu Comité Exécutif n° 484**  
**Lundi 10 mars 2025**  
**En distanciel**

**Membres du COMEX présents :** Pascal BONNETAIN (Président) – Maryse VISEUR (Secrétaire général) – Patrick LEFOULON (Trésorier) - Bâbak AMIR-TAHMASSEB, Marie LANFRANCHI, Clémence LAROCHE, Agnès LEGROUX, Jean-Luc RIGAUT (Vice-présidents), Pauline FRESLON et Mathurin MADORE (Représentants des athlètes).

**Membres Invités :** Alexandra VIGOUREUX (DAG)

**Membres Excusés :** Anne-Lise BARDET, Germinal PEIRO (Vice-présidents), Ludovic ROYE (DTN)

**Liste de diffusion :** Comité Exécutif, Conseil d'Administration, Président(e)s des Comités Régionaux et Départementaux, Comités Régionaux et Départementaux, Equipe Technique Nationale, Président(e)s et membres des Commissions Nationales, CTS

Début à 18h30

<b>SUIVI</b>	
1. Suivi des décisions Comex	Aucune décision antérieure ne fait l'objet de remarque en séance.
2. Agenda - calendrier du Comex	<p>Réunion du COMEX :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le 11 avril à 19 heures</li> </ul> <p>Réunion du Conseil d'administration</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le vendredi 21 mars à 20 heures</li> </ul> <p>Conseil des Ultramarins :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le vendredi 11 avril 2025</li> </ul> <p>Organisation des Assemblées Générale des CRCK en ce moment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Présence du Président et membres du COMEX</li> </ul>
3. Dossiers d'adhésion  Demande d'affiliation du Club Nautique Claque	<p>Deux dossiers de demande d'adhésion sont soumis à l'approbation du COMEX.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Demande d'affiliation : Club Nautique Claquey</b></li> </ul> <p>LE CLUB NAUTIQUE DE CLAOUEY est une association loi 1901 fondée en 1931. La structure est située sur la base nautique de CLAOUEY à Lège-Cap Ferret (33).</p> <p>L'association a pour objet d'encourager et développer le goût et la pratique des exercices nautiques, ainsi que la connaissance et la protection de l'environnement marin et du patrimoine maritime. Cela se traduit notamment par le fait d'organiser des manifestations nautiques, en permettant la pratique d'actions nautiques propres à l'éducation et à l'environnement marin ; par la mise en rapport avec d'autres sociétés nautiques et les divers corps constitués régionaux et nationaux, les administrations, pour valoriser et développer la pratique nautique ; ainsi que la connaissance et la protection de l'environnement marin et du patrimoine maritime.</p> <p>Les moyens d'action sont notamment : l'organisation de compétitions sportives ; de rencontres amicales, de cours d'initiation et de perfectionnement ; la mise à disposition de</p>



	<p>matériels au profit des adhérents, notamment des embarcations ; la vente de vêtements et accessoires aux couleurs du club.</p> <p>À la suite de l'approbation de la fusion-absorption du club Nord Bassin VA'A, lors de l'assemblée générale du 24 janvier 2025, le club de Claquey souhaite intégrer cette structure à la sienne et demander l'affiliation pour la nouvelle entité.</p> <p><b>Avis CRCK :</b> Avis très favorable du CRCK. Le CRCK Nouvelle Aquitaine, par la voix de son président Monsieur LAFITTE, émet un avis très favorable. Cette fusion entre ces structures va permettre à l'ancienne structure (NORD BASSIN VA'A) de bénéficier d'une assise structurelle plus importante avec des installations permettant le stockage du matériel des pratiquants.</p> <p><b>Avis du service :</b> Avis favorable. Les statuts de l'association répondent pleinement aux exigences légales et préconisations fédérales de la FFCK.</p> <p><b>Le COMEx valide l'affiliation du Club Nautique Claquey.</b></p>
<p>4. Dossiers d'adhésion</p> <p>Demande d'affiliation de Manu Ura France</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Demande d'affiliation : Manu Ura France</b></li> </ul> <p>Manu Ura France est une association loi 1901 fondée en 1998. La structure est située à Biscarosse Plage dans le département des Landes (40).</p> <p>L'association Manu Ura France a pour objet la pratique de la pirogue polynésienne de course de haute mer et de vitesse, ainsi que l'organisation et le développement de la pratique du Canoë et du Kayak et de ses disciplines associées. Elle contribue également à la préservation et à la protection de l'environnement nécessaire à sa pratique. Son activité principale est située au Lac Nord de Biscarrosse.</p> <p>Les moyens d'action de l'association sont notamment : l'organisation de la pratique de loisirs et de compétitions ; la mise en place d'actions d'information, de prévention, de formation et de perfectionnement de ses membres, de ses dirigeants élus et de ses cadres ; la participation aux actions fédérales (comité départemental, comité régional, fédération) ; tout exercice et toutes initiatives propres à la formation physique et morale de la jeunesse.</p> <p>Le siège de Manu Ura Va'a était auparavant domicilié à Hyères dans le Var et affilié à la FFCK depuis 1998 jusqu'en 2021.</p> <p>Les dirigeants du club souhaitent transférer le siège du club et ses activités à Biscarrosse dans les Landes.</p> <p>Les membres de l'association souhaitent participer à la prochaine édition de la Vendée Va'a ainsi qu'au prochain sélectif Océan Racing qui se déroulera à Toulon en mars.</p> <p>Avis CRCK : Avis favorable du CRCK.</p> <p>Le CRCK Nouvelle Aquitaine, par la voix de son président Monsieur LAFITTE, émet un avis favorable. Le souhait du club de renaître dans les Landes est intéressant pour la dynamique de la pratique de la Va'a dans ce territoire.</p> <p>Avis du service : Avis favorable.</p> <p><b>Le COMEx valide l'affiliation de Manu Ura France</b></p>



<p>5. Reconnaissance de la Corse</p>	<p>Concernant la reconnaissance de la Corse comme organe déconcentré, des relances ont été faites par le service auprès de la structure.</p> <p>Le COMEX est informé que les élections se sont déroulées et que les éléments devraient être transmis sous peu au service de la Fédération.</p>
--------------------------------------	--

DECISIONS	
<p>1. Validation des comptes 2024</p>	<p>Le Trésorier procède à la présentation des comptes 2024 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Compte de résultat           <ul style="list-style-type: none"> <li>o Résultat 2024 à - 213 958 €</li> <li>o Recettes               <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Réduction des produits au niveau de la centrale d'achat mais marge brute en progression</li> <li>▪ Réduction des produits relatifs aux prestations de services</li> <li>▪ Augmentation des subventions et concours publics</li> <li>▪ Reprise sur provision pour risque de 272.50 K€ dans le cadre des Jeux</li> </ul> </li> <li>o Charges               <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Baisse des charges de marchandises en lien avec l'activité de la centrale d'achat</li> <li>▪ Augmentation des charges externes et autres charges</li> <li>▪ Augmentation des salaires et traitements</li> </ul> </li> </ul> </li> <li>- Bilan           <ul style="list-style-type: none"> <li>o Actif               <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Augmentation des immobilisations corporelles dans le cadre de la livraison de la Maison des sports de pagaie</li> <li>▪ Augmentation des créances (crédit de Tva, subvention à recevoir)</li> <li>▪ Baisse de la trésorerie</li> </ul> </li> <li>o Passif               <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Fonds associatif réduit à 2 131 308€ du fait du résultat négatif</li> <li>▪ Emprunts (3,6 M€) relatifs à l'emprunt pour la Maison des sports de Pagaie et au concours bancaire en prévision du versement du solde des subventions pour la construction du bâtiment</li> <li>▪ Dettes en augmentation, en particulier les dettes fiscales (dont TVA à régulariser)</li> </ul> </li> </ul> </li> </ul> <p>La Secrétaire générale signale que le déficit est inférieur à ce qui a été voté en assemblée générale. Le Président rappelle que l'exerce 2024 était une année en difficulté qui n'est pas sans impact sur 2025.</p>
<p>2. Présentation de l'audit financier</p>	<p>Une première réunion de présentation a été faite auprès de représentants du Conseil d'administration la semaine précédente.</p> <p>Une collaboration a été initiée entre l'auditeur et les services, notamment sur l'élaboration du budget 2025, notamment dans la présentation d'un budget par comptes, en complément du budget traduisant les actions.</p> <p>Le rendu définitif de l'audit sera opéré en avril 2025.</p>



<p>3. Validation du budget prévisionnel 2025</p>	<p>Le Trésorier présente le projet de budget prévisionnel 2025 en préparation de la réunion du Conseil d'administration du 21 février.</p> <p>Il rappelle les enjeux dans l'élaboration :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Conforter la trésorerie : actuellement un peu plus d'un mois de charges d'exploitation.</li> <li>- Assurer les charges financières liées à la MSP : fonctionnement, amortissement, etc.</li> <li>- Relancer la dynamique des adhésions pratiquants.</li> <li>- Recouvrir nos créances.</li> <li>- Sécuriser certains financements (événements, gestion du site de Vaires, etc.).</li> <li>- Lancer une réflexion sur le périmètre d'action de la centrale d'achat.</li> </ul> <p>La préparation du BP 2025 a eu pour objectif de dégager des marges de manœuvre financière afin de réaliser le projet fédéral reposant sur le développement de la pratique sportive, la valorisation du sport de haut-niveau et la transition éco-responsable.</p> <p>Il est procédé à un échange de questions et remarques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le Trésorier confirme que le budget prévisionnel intègre bien des actions de mise en œuvre du projet fédéral.</li> <li>- Le Président confirme que les derniers arbitrages sont en cours de finalisation.</li> <li>- Le besoin de trésorerie à hauteur de 1 M€ est évoqué.</li> <li>- La présentation d'un budget par nature des dépenses, proposé en complément du budget prévisionnel, semble un outil intéressant, permettant une plus grande cohérence dans l'analyse des chiffres.</li> <li>- Le niveau en hausse de l'enveloppe relative aux ressources humaines est évoqué. Il est expliqué que l'augmentation de son niveau par rapport à 2023, s'explique notamment par les primes aux Jeux.</li> <li>- Il est prévu que le budget prévisionnel 2025 soit transmis au Conseil d'administration la semaine avant la tenue de sa réunion.</li> </ul> <p>Le Président confirme avoir bloqué tout engagement pour l'organisation des championnats d'Europe.</p>
<p>4. Validation des comptes rendus des commissions</p>	<p>Ce point n'est pas abordé en séance.</p>
<p>5. Carnet de bord véhicules FFCK et contraventions</p>	<p>Le Président propose la mise en place d'un carnet de bord au sein des véhicules de la FFCK afin d'en assurer un meilleur suivi.</p> <p><b>Le COMEx valide cette proposition.</b></p>
<p>6. Validation de la composition de la commission VSS</p>	<p>Il est proposé se soumettre au Conseil d'administration la composition suivante pour la commission de lutte contre les violences sexistes et sexuelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Yannaïck Vandamme,</li> <li>- Lucile Gangloff,</li> <li>- Anne-Lise Bardet,</li> <li>- Mathurin Madoré,</li> <li>- Denis Sainte Martine,</li> <li>- Antoine Carrée,</li> </ul>



	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Clémence Laroche.</li> </ul> <p><b>Le COMEx valide cette proposition de composition.</b></p>
7. 11/12 avril 2025 - Assemblée Générale, Conseil des Ultramarins, Piges de Slalom : Lieu et organisation	<p>Le Président rappelle que les sélections senior de slalom 2025 se dérouleront au stade nautique d'Ile-de-France la même semaine que l'organisation des assemblées générales ordinaire et électorale du 12 avril 2025.</p> <p>Suite aux retours du réseau, qui a indiqué qu'il serait préférable de tenir ces assemblées à la Maison des sports de pagaie afin de permettre aux délégués d'assister aux sélections, il est proposé de soumettre au Conseil d'administration les modifications suivantes relatives à l'organisation des assemblées générales :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Horaire de 9h30 à 13h30 (pendant les times trials, afin de permettre aux participants d'assister aux compétitions de kayak cross l'après-midi)</li> <li>- Lieu : Organisation à la Maison des sports de pagaie</li> </ul> <p>La veille, seront également organisés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La réunion du Conseil des territoires ultramarins dans l'après-midi</li> <li>- Le pot des slalomeurs de 18h30 à 19h30</li> <li>- La réunion du COMEX à 19h30</li> </ul> <p>La présence des journalistes est attendue pendant les sélections.</p>
8. Validation des annexes WSS	<p>Les annexes au règlement sportif du Waveski surfing sont soumis à la validation des membres du COMEX.</p> <p><b>Le COMEx valide les annexes au règlement sportif du Waveski surfing.</b></p>
9. Coût supplémentaire CQP	<p>Dans le cadre de la formation CQP, la FFCK est contrainte d'organiser séparément les jurys pour les mentions eau calme et eaux vives. Dans ce cadre, la FFCK fait face à un surcoût de 50 euros qu'il est proposé de répercuter sur les personnes qui vont s'inscrire aux dites inscriptions.</p> <p><b>Le COMEx valide la répercussion du coût supplémentaire de 50€ relatif aux redevances pour les jurys sur le montant de l'inscription des candidats au CQP.</b></p>
10. Validation Règles de sélections para marathon	<p><b>Le COMEx valide les règles de sélection pour les équipes de France de para marathon.</b></p>

<b>ETUDE</b>	
1. Composition de la CAHN	<p>Suite à la reconnaissance du marathon comme sport de Haut Niveau, Bâbak AMIR-TAHMASSEB propose d'intégrer deux sportifs de haut niveau issus de cette discipline au sein de la Commission des Athlètes de Haut Niveau (CAHN) sans attendre le renouvellement en 2028.</p> <p>Mathurin MADORE souligne également que les statuts prévoient que les postes vacants sont pourvus annuellement.</p>



	<p>Il est confirmé qu'il sera procédé d'ici la fin du premier semestre 2025 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- A l'élection des postes vacants au sein de la CAHN ;</li> <li>- A l'élection des postes vacants élus par leurs pairs au sein du Conseil d'administration.</li> </ul>
<b>INFORMATIONS</b>	
1. Refonte du logo et charte graphique	<p>Le Président informe le COMEX que deux projets sont en cours de réflexion :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Refonte de la charte graphique et du nouveau logo. <ul style="list-style-type: none"> <li>o Un travail avec une entreprise a été initié.</li> </ul> </li> <li>- Changement du site internet, <ul style="list-style-type: none"> <li>o Prévu à la fin 2025 afin d'éviter tout impact sur la saison sportive.</li> <li>o Un travail sur le cahier des charges est en cours.</li> </ul> </li> </ul>
2. Toilettage des statuts, Règlement Intérieur, annexes et règlements sportifs	<p>Il va être demandé à un avocat de toiletter l'ensemble des statuts et du règlement intérieur afin de s'assurer de la cohérence et de la solidité juridique de ces textes.</p>
3. Présence COMEX Piges, championnats de France et internationaux et Ag régionales	<p>Le Président essaie d'être présent sur un maximum d'assemblée générale des CRCK</p> <p>Il sollicite également la présence des membres du COMEX et du Conseil d'administration sur les compétitions nationales, internationales et les sélections.</p> <p>La Secrétaire générale rappelle l'importance de cette représentation étant donné qu'un représentant du COMEX et un représentant du CA participent à chaque jury d'appel.</p>
4. 4. Suivi des dossiers disciplinaires	<p>La Secrétaire générale fait un point sur les dossiers juridiques en cours :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Contentieux potentiel</b> Un conciliateur a été saisi dans le cadre de la rupture d'une convention de prestation de service.</li> <li>• <b>Dossier prud'homal en cours</b> La FFCK fait l'objet d'un contentieux prud'homal suite à la rupture anticipée d'un contrat à durée déterminée.</li> <li>• <b>Dossiers disciplinaires</b> Le COMEX a été destinataire de trois décisions disciplinaires de l'organe de première instance suite à l'engagement des procédures par décision du Bureau Exécutif du 29 novembre 2024.</li> </ul> <p>Pour rappel, le COMEX dispose d'un délai de 7 jours pour faire appel des décisions disciplinaires de première instance.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le COMEX prend acte de la décision de relaxe.</li> <li>- Le COMEX prend acte de la décision disciplinaire d'incompétence</li> <li>- Le COMEX décide de faire appel de la décision de sanction prise.</li> </ul>
5. PSF 2025	<p>Le Président explique avoir travaillé sur la campagne 2025 avec les services ce jour.</p> <p>La note de cadrage de l'ANS devrait sortir dans les prochains jours. La FFCK risque une baisse de l'enveloppe pour des facteurs conjoncturels (budget de l'Etat) et l'application</p>



	<p>d'un malus, la Fédération n'ayant pas atteint en 2024 des objectifs handikayak et féminisation et n'ayant pas invité le référent ANS aux réunions de la campagne 2024.</p> <p>Pour rappel, le PSF représentant en 2024 la somme 1.3M€ dont 154 K€ en Outre-mer.</p>
6. Dragon boat	<p>Le Président rappelle qu'il existe deux fédérations internationales en charge de la pratique du Dragon Boat : l'ICF et l'International Dragon Boat International (IDB). Dans le cadre du développement de cette discipline, le COMEx souhaite affilier la FFCK à ces deux instances internationales.</p> <p>A date, la FFCK n'était pas affiliée à l'IDB afin de ne pas être en conflit avec l'ICF. Cette dernière ne voit pas d'opposition à une affiliation à l'IDB.</p> <p>Face à l'intérêt de la FFCK, l'IDB va vérifier auprès de l'autre fédération nationale en charge de la discipline qu'elle-même ne s'oppose pas à l'affiliation de la FFCK.</p>
7. Divers	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Obligation de certificat médical pour les compétitions de loisirs. <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Patrick LEFOULON confirme avoir saisi la Commission médicale pour examiner ce sujet.</li> </ul> </li> <li>• Annexes du wave ski <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Ce point sera examiné ultérieurement.</li> </ul> </li> </ul>

Fin de la réunion à 20 heures 15

Secrétaires de séance :

Alexandra VIGOUREUX, Directrice de l'administration générale et Maryse VISEUR, Secrétaire générale

Pascal BONNETAIN, Président Fédéral


